

-----  
SEANCE DU 18 mai 2016  
-----

MM. DUPONT, Bourgmestre ;  
PALMANS, BOSCOUPTIOS, FAIGNART, VAN LIEFFERINGE, DUMORTIER, Echevins ;  
SEVERS, Président du Centre Public d'Action Sociale ;  
VOLANT, Directeur général.

### Marché public de travaux

#### Caméras de surveillance - mise à niveau et extension Budget Extraordinaire 2016 - Article budgétaire 380/731-53

#### Approbation des firmes à consulter

Le Collège communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3 et L1222-4 relatifs aux compétences du Collège communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° a (le montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 2 ;

Considérant le cahier des charges N° 2016-051 relatif au marché "Caméras de surveillance - mise à niveau et extension." établi par le Service Travaux ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 49.586,77 € hors TVA ou 59.999,99 €, 21% TVA comprise ;

Vu la décision du conseil communal du 25 avril 2016 approuvant les conditions, le montant estimé et le mode de passation (procédure négociée sans publicité) de ce marché ;

Considérant qu'il est proposé de lancer la procédure et d'envoyer les invitations à remettre offre le 10 mai 2016 ;

Considérant que la date du 3 juin 2016 à 10h00 est proposée comme date limite d'introduction des offres ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 380/731-53 (n° de projet 20090102) et sera financé par fonds propres ;

**DECIDE, à l'unanimité des Membres présents :**

**Article 1er** : De lancer la procédure visant l'attribution du marché "Caméras de surveillance - mise à niveau et extension." suivant le mode de passation choisi (procédure négociée sans publicité).

**Article 2** : De consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Proximus S.A., Avenue Thomas Edison, 1 à 7000 Mons
- Siemens, Guido Gezellestraat, 121 à 1654 Huizingen
- Fabricom GTI, ZA de la Rivierette, 45 à 7330 Saint-Ghislain
- Microwall SPRL, Boulevard Tirou, 221 à 6000 Charleroi.

**Article 3** : De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 3 juin 2016 à 10h00.

**Article 4** : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 380/731-53 (n° de projet 20090102).

Le Directeur général,  
(sé) D. VOLANT

Par le Collège,

Le Président,  
(sé) X. DUPONT

Pour copie certifiée conforme,  
Ecaussinnes, le 18 mai 2016

Le Directeur général,  
D. VOLANT



Le Bourgmestre,  
X. DUPONT